

2010-01-04 Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 4 janvier 2010 à 19h30 sous la présidence du maire André Therrien.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Laurent Tremblay, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent sans motivation, le conseiller Jean Gagné.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et aux personnes présentes.

RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

1. Lecture et présentation du budget 2010
2. Période de questions
3. Adoption du Budget 2010
4. Adoption du règlement de taxation 2009-8
5. Adoption du plan triennal en immobilisation 2010-2011-2012
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2010

Le maire procède à la lecture du budget 2010 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses avec un taux de taxation de 0,92\$ du 100\$ d'évaluation.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gilles Perron demande s'il y a des changements par rapport aux prévisions qui ont été présentées en décembre. Oui, dans le total des affectations, la différence du montant sera prise pour le montant à investir pour la taxe d'accise. Un montant est prévu en immobilisation pour la patinoire. La municipalité fera une demande de subvention pour remplacer les bandes de patinoire et si nous avons la subvention nous investirons ce montant. Monsieur Perron demande s'il y a des changements concernant les bacs bruns. Non dans l'immédiat, l'information donnée est pour ceux qui ont le service avec la Ville de Windsor. Pour ce qui est de notre territoire et des bacs bruns, il lui est répondu qu'aucune discussion n'a eu lieu à date mais le maire précise que nous serons probablement obligés d'implanter ce service dans les prochaines années à cause des décisions du gouvernement à ce sujet. Il explique également que des dépenses importantes seront faites au site d'enfouissement.

2010-01-01 3. ADOPTION DU BUDGET 2010

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

D'adopter le budget 2010, tel que présenté :

BUDGET 2010

RECETTES

Taxes sur la valeur foncière	995 038 \$
Taxes – compensations et tarifications	163 925 \$
Escompte sur achat	-6 000 \$
Autres revenus de sources locales	29 510 \$
Total des transferts	44 590 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS **1 227 063 \$**

DÉPENSES

Administration générale	217 932 \$
Sécurité publique	278 436 \$
Transport	325 780 \$
Hygiène du milieu	176 156 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	74 003 \$
Loisirs et culture	76 404 \$
Frais de financement	3 804 \$

Autres activités financières et affectations

Remboursement en capital 8 510 \$

Transfert à l'état des activités d'investissement

Total des affectations 66 038 \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS **1 227 063 \$**

Proposition adoptée

2010-01-02 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-8

POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2009 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Attendu que la municipalité a adopté son budget 2010 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2010;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la

date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2009;

Il est proposé par le conseiller R. Côté
Appuyé par le conseiller S. Côté
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Val-Joli ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2010.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0.92\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2010 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la collecte sélective est fixé à :

- 172 \$ par unité de logement pour les ordures ménagères ;
- 40\$ par unité de logement pour la collective sélective incluant la collecte de RDD ;

Pour la collecte sélective pour les immeubles de plus de 3 logements (déterminer par la SGMR) ;

- +5 logements : 175\$
- + 10 logements : 300\$

- 61\$ pour la collecte sélective des ICI ;
- 125\$ pour collecte de matières organiques—bacs bruns (5 contribuables).

ARTICLE 5 TAXES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU DOMAINE DES COPAINS

Le taux de la taxe pour le règlement d'emprunt au Domaine des Copains est défini selon les modalités du règlement 10-91.

ARTICLE 6 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

ARTICLE 7 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PRÈS DE LA VILLE DE WINDSOR

Le tarif du service d'égout est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

Le tarif pour les services d'aqueduc et d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ST-ZACHARIE ET ROUTE 249

Le tarif du service d'égout pour le secteur St-Zacharie et route 249 sera facturé selon les normes établies au règlement 4-97. Le tarif de ce service comprend le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation en assainissement, également, les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels électricité, téléphones et pièces.

ARTICLE 9 TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Le tarif pour une licence de chien ou pour l'opération d'un chenil sera de :

- Pour un chien stérilisé : 30\$ (facturé par la SPA)
- Pour un chien non stérilisé : 40\$ (facturé par la SPA)
- Pour un chenil : (facturé par la SPA)

ARTICLE 10 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, les trois autres versements avec au moins 60 jours d'intervalle. Pour bénéficier du droit de payer en quatre versements, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaire découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en deux versements, le premier étant exigible le 30^e jour après l'expédition du compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier, tels que prévu à l'article 252 L.F.M.

ARTICLE 11 RABAIS DE TAXE SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

Le conseil décrète qu'il y aura un rabais de taxe de 2% pour les contribuables qui paieront leur montant de taxe total avant ou à la date d'échéance du premier versement et ce pour tous les comptes qui ont plus d'un versement.

ARTICLE 12 PAIEMENT EXIGIBLE ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète que le solde du paiement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et exige une pénalité à raison de 5% plus un taux d'intérêt de 5% par année.

ARTICLE 13 FRAIS D'ADMINISTRATION

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de 25\$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

André Therrien
Maire

Lucie Camiré
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

2010-01-03 5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2010-2011-2012

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Tremblay

D'adopter le plan triennal 2010-2011-2012 comme suit :

2010

2011

2012

2010	2011	2012
VOIRIE : 53 000\$	VOIRIE : 50 000\$	VOIRIE : 50 000\$
BANDE DE PATINOIRE : 10 000\$	RÉFECTION STATIONNEMENT : 20 000\$	TRAVAUX DANS LES PARCS : 10 000\$
TOTAL : 63 000\$	TOTAL : 70 000\$	TOTAL : 60 000\$

2010-01-04 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller S. Côté

De lever cette séance à 19h42.

Proposition adoptée

André Therrien
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, André Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Therrien, maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2010-01-04 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 4 janvier 2010 à 20h00 sous la présidence du maire André Therrien.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Laurent Tremblay, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent sans motivation le conseiller Jean Gagné.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2010-01-5 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 4 JANVIER 2010 À 20H00

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE DÉCEMBRE 2009
5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CORRESPONDANCE - LISTE
7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
8. OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET
9. DOSSIER FIMR – PAIEMENT DE LA FACTURE DE GÉNIVAR ET RECOMMANDATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE PAIEMENT DE LEUR FACTURE AU MONTANT DE 2800\$
10. AFFAIRES NON-TERMINÉES
 - FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PATINOIRE
 - CONDITIONS SALARIALES DES CADRES ET EMPLOYÉS POUR 2010
 - OFFRE DE SERVICE D'INFOTECH POUR INTRANET

11. VARIA- MANDAT À NOS PROCUREURS POUR NOUS REPRÉSENTER LE 20 AVRIL À LA COUR MUNICIPALE
- AUTORISATION À LA DG POUR L'ÉMISSION DES CHÈQUES POUR LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE PRÉ-AUTORISÉES AU BUDGET 2010
12. TOUR DE TABLE
13. DOSSIER MRC –
14. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

2010-01-6 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE DÉCEMBRE 2009

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 décembre 2009;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Tremblay

D'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2009 tel que reçu.

Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur Gilles Perron fait une plainte concernant l'entretien d'hiver de la route 143 sud ainsi que du rang 12. Une lettre sera envoyée au ministère des Transports à Richmond pour les en aviser. Également, Monsieur Perron déplore le fait que nous n'ayons pas publicisé la date pour la collecte des ordures qui était le 24 décembre. Une précision est apportée par la directrice générale qu'une demande avait été faite auprès de l'Étincelle pour qu'il publie un petit article à ce sujet et que notre bulletin de Nouvelles de Val-Joli était prévu en décembre mais a été reporté à cause du report de l'adoption du budget 2010.

6. CORRESPONDANCE

2010-01-7 6.1 ADMQ – FORMATION 2010

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister à deux formations offertes par l'ADMQ à savoir :

Les lois municipales : comment s'y retrouver et Réussir les séances du conseil qui se tiendra le mercredi 10 février 2010;

L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général qui se tiendra le mardi 27 avril 2010.

Le coût de chaque formation est de 215\$ plus taxes. Les frais d'inscription et tous les frais rattachés à ces formations seront payés par la municipalité.

Proposition adoptée

2010-01-8 6.2 SOLLICITATION D'ACTION PARTAGE

Il est proposé par le conseiller R. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

D'accorder une aide financière de 500\$ à Action Partage pour l'année 2010.

Proposition adoptée

2010-01-9 6.3 SOLLICITATION DU TOURNOI BANTAM

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accorder une aide financière de 100\$ au Tournoi Bantam de Windsor pour leur édition 2010.

Proposition adoptée

2010-01-10 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller S. Côté

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2010-01-11 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2009 représentent un total de 16 385,17\$.

COMPTES PAYER ENTRE LE 8 DÉCEMBRE ET LE 3 JANVIER 2010

Chèques émis

(du 8 décembre 2009 au 3 janvier 2010)

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000						
200900620 (C)		2009-12-10	781	COOPTEL	DÉCEMBRE 2009	12,36 \$
200900619		2009-11-30	365	sgmr	novembre 2009	2 708,06\$
200900621		2009-11-30	365	sgmr	terre contaminée fimr	800,97\$
200900622 (C)		2009-12-10	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	DOSSIER DE DÉCEMBRE COUR	94,82 \$
200900623 (C)		2009-12-18	859	GRONDIN EXCAVATION	DÉCOMPTE #3	112 502,48 \$
200900624 (I)		2009-12-16	868	REMORQUAGE SUNDBORG & FILS	TRANSPORT PLAFO-LIFT INSTALLATION	90,30 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000						116 208,99 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 JANVIER 2010

Chèques émis (du 4 janvier 2010 au 4 janvier 2010)

Sommaire par No déboursés

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000						
201000001 (I)		2010-01-04	723	AXION	Internet & location modem	69,70 \$
201000002 (I)		2010-01-04	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	Cellulaires pour décembre 2009	117,58 \$
201000003 (I)		2010-01-04	7	CAMIRÉ LUCIE	DEPL DÉCEMBRE 2009	19,35 \$
201000004 (I)		2010-01-04	8	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	969,85 \$
201000005 (I)		2010-01-04	13	GROUPE ULTIMA INC	ASSURANCES BÂTIMENT	22 980,00 \$
201000006 (I)		2010-01-04	14	COOP DES CANTONS	LAIN ET STYROMOUSSE GARAGE	148,68 \$
201000007 (I)		2010-01-04	15	ADMQ	COTISATION ANNUELLE 2010	332,98 \$
201000008 (I)		2010-01-04	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	TRANSPORT COMPTE DE TAXES	44,51 \$
201000009 (I)		2010-01-04	35	Location Windsor	CHAUFFEUSE POUR DÉGELER L'EAU	20,72 \$
201000010 (I)		2010-01-04	59	TRANS-APPEL INC.	Contribution annuel pour 2010	4 704,28 \$
201000011 (I)		2010-01-04	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	PIECES MACK	166,51 \$
201000012 (I)		2010-01-04	62	Ville de Windsor	LOISIRS 2009-2010	19 593,90 \$
201000013 (I)		2010-01-04	67	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	3 512,05 \$
201000014 (I)		2010-01-04	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 541,53 \$
201000015 (I)		2010-01-04	82	SLIC	NETTOYEUR À EAU	55,02 \$
201000016 (I)		2010-01-04	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTFEEFER ANGLE POUR PROTECTION		89,85 \$
201000017 (I)		2010-01-04	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	ABONNEMENT ANNUEL 2010	564,38 \$
201000018 (I)		2010-01-04	321	J.U. HOULE LTEE	COMPTEUR D'EAU ET ACC.	2 048,22 \$
201000019 (I)		2010-01-04	491	PORTES DE GARAGE J. DUPUY	INCRÉPARATION PORTE DU GARAGE	1 174,80 \$
201000020 (I)		2010-01-04	494	VISA DESJARDINS	1000 TIMBRES À 0,54\$	609,53 \$
201000021 (I)		2010-01-04	527	SASSEVILLE ALAIN	DEPL NOV ET DEC 2009	168,99 \$
201000022 (I)		2010-01-04	579	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	Service de protection et contrôle janvier à	900,00 \$
201000023 (I)		2010-01-04	678	SANI ESTRIE INC	DÉCEMBRE 2009	3 809,53 \$
201000024 (I)		2010-01-04	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	776,3L À ,692 (CHAUFFAGE)	612,00 \$
201000025 (I)		2010-01-04	742	QUEBEC MUNICIPAL	Service Internet - Adhésion annuelle à Qc	310,41 \$
201000026 (I)		2010-01-04	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	778,10 \$
201000027 (I)		2010-01-04	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	105,8L À 1,024 (PICK UP)	271,10 \$
201000028 (I)		2010-01-04	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	777,1L À ,9099 (DIESEL)	2 436,29 \$
201000029 (I)		2010-01-04	840	GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	Abonnement annuel 2010 pour GONET	1 693,13 \$
201000030 (I)		2010-01-04	841	GENIVAR	Plans, devis & surveillance travaux sur la	7 500,55 \$
201000032 (I)		2010-01-04	866	USINAGE FOURNIER INC.	Fabriquer une pine de charrue	64,34 \$
201000033 (I)		2010-01-04	152	SEL WARWICK INC	33,34T À 111,95\$	4 212,96 \$
201000034 (I)		2010-01-04	205	L'ETOILE JEAN	ENTRETIEN HIVER ST-AMANT ET	433,33 \$
201000035 (I)		2010-01-04	677	MAURICE RICHARD	ENTRETIEN HIVER LAPLANTE ET	496,65 \$
201000036 (I)		2010-01-04	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ GARANT	ENTRETIEN HIVER CHEMIN JANDRON (1/3)	

Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000 **83 203,32 \$**

Total des chèques **83 203,32 \$**

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201000031	2010-01-04	862	LVM TECHNISOL INC.	S	4 079,87 \$
201000037	2010-01-04	862	LVM TECHNISOL INC.	I	4 079,87 \$

Proposition adoptée

Il est convenu par le conseil que l'inspecteur demandera des prix auprès de trois entreprises pour l'installation d'un système de sécurité (œil magique) pour la porte de garage. (Mackie Estrie, Porte de garage Dupuis et Porte de garage Ruest)

2010-01-12 8. OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET

Il est proposé par le conseiller R. Côté

Appuyé par le conseiller Camiré

D'accepter l'offre de Madame Hélène Gascon pour la mise à jour annuelle du site internet pour un montant de 700\$.

Proposition adoptée

2010-01-13 9. RECOMMANDATION AU MTQ POUR LE PAIEMENT DE LEUR PART POUR LA FACTURE DE LVM TECHNISOL INC ET POUR LES FACTURES DE LES LABORATOIRES SHERMONT

Attendu que la municipalité a retenu les services de LVM Technisol Inc pour les analyses de sols lors des travaux de prolongement des services d'égouts, d'aqueduc et de poste de pompage de la route 143;

Attendu que la municipalité a retenu les services de Les Laboratoires Shermont pour une étude géotechnique et pour l'évaluation environnementale phase 1 et la caractérisation environnementale phase 2 lors des travaux de prolongement des services d'égouts, d'aqueduc et de poste de pompage de la route 143;

Attendu que la municipalité a retenu les services de Génivar pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de prolongement des services d'égouts, d'aqueduc et de poste de pompage de la route 143 et que le MTQ a bénéficié de leurs services par la même occasion;

Il est proposé par le conseiller S. Côté

Appuyé par le conseiller Tremblay

De recommander au Ministère des Transports du Québec le paiement de sa part pour la facture de LVM Technisol Inc. pour un montant de 1518,09\$ ainsi que pour celle de Les Laboratoires Shermont pour un premier montant de 3760,80\$ pour l'étude géotechnique et de 3145,80\$ pour l'évaluation environnementale phase 1 et la caractérisation environnementale phase 2. Également de payer leur facture de 2800\$ pour les honoraires professionnels de Génivar.

Proposition adoptée

10. AFFAIRES NON TERMINÉES

2010-01-14 10.1 FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PATINOIRE

Attendu que la municipalité a besoin d'aide financière pour la réparation des bandes de la patinoire;

Il est proposé par le conseiller R. Côté

Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser notre intervenante en loisirs, Marie-Eve Mailhot à compléter une demande à Fonds Chantiers Canada-Québec pour

obtenir une aide financière pour la réfection des bandes de la patinoire au parc du Rang 10. Par cette résolution, la municipalité de Val-Joli confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Proposition adoptée

10.2 CONDITIONS SALARIALES DES CADRES ET EMPLOYÉS POUR 2010

Reporté en février

10.3 OFFRE DE SERVICE D'INFOTECH POUR INTRANET

L'offre est présentée par la directrice générale/secrétaire-trésorière et n'est pas retenue par le conseil.

11. VARIA

2010-01-15 1.1 MANDAT À NOS PROCUREURS POUR NOUS REPRÉSENTER LE 20 AVRIL À LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

De mandater nos procureurs Martel, Brassard, Doyon pour nous représenter dans les causes qui seront présentées à la cour municipale le 20 avril prochain.

Proposition adoptée

2010-01-16 11.2 AUTORISATION À LA DG POUR L'ÉMISSION DES CHÈQUES POUR LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE PRÉ-AUTORISÉES AU BUDGET 2010

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à émettre les chèques pour les demandes d'aide financière qui ont été pré-autorisées au budget 2010.

Proposition adoptée

12. TOUR DE TABLE

Le conseiller Camiré demande aux élus si quelqu'un est allé faire un tour à la patinoire. L'employé a fait la glace et le morceau de bois sous la porte d'accès pour le tracteur est tombé et il l'a laissé dans la glace, ce qui est très dangereux pour les utilisateurs. Correction à apporter.

Également, lors de la rencontre du comité de loisirs, il a été question d'une prise supplémentaire à mettre dans la cantine car lorsqu'ils branchent la cafetière, le disjoncteur saute. Il demande la clé pour aller vérifier le tout et faire installer une prise supplémentaire.

Il demande d'informer les gars de voirie de ne pas pousser la neige dans la clôture devant l'estrade du terrain de balle.

2010-01-17 12.1 INSTALLATION D'UNE PRISE DANS LA CANTINE DU BÂTIMENT DU PARC RANG 10 ET NOUVEAU CHAUFFAGE DANS LA CUISINE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller R. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

D'autoriser Lignes Électriques F.J.S. à procéder à l'installation d'une prise supplémentaire à la cantine au parc du Rang 10, selon les recommandations du conseiller Camiré. Également de remplacer le chauffage dans la cuisine de l'Hôtel de Ville.

Proposition adoptée

13. DOSSIER MRC

Informations sur le site d'enfouissement (investissements majeurs), copie des services offerts par la MRC à tous les conseillers ainsi que de la nouvelle réglementation sur :

- Éolienne
- Odeur
- Schéma d'aménagement
- Bande riveraine

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention

2010-01-18 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Verly

De lever cette séance à 20h50. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 1^{er} février 2010 à 20h00.

Proposition adoptée

André Therrien
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, André Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Therrien, maire